Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/2074

20.10.2025

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2025/2074 DE LA COMMISSION

du 16 octobre 2025

octroyant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «B. Braun Medical Propanol Family» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ([1]), et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

(1) Le 12 avril 2019, la société B. Braun Medical AG a présenté à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence»), conformément à l'article 43, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, une demande d'autorisation de l'Union pour une famille de produits biocides dénommée «B. Braun Medical Propanol Family», relevant des types de produits 1, 2 et 4 tels que décrits à l'annexe V dudit règlement, en fournissant une confirmation écrite que l'autorité compétente des Pays-Bas avait accepté d'évaluer la demande. Ladite demande a été enregistrée dans le registre des produits biocides sous le numéro BC-CP050930-37.

(2) Les substances actives contenues dans la famille de produits biocides «B. Braun Medical Propanol Family» sont le propan-1-ol et le propan-2-ol, qui figurent sur la liste de l'Union des substances actives approuvées visée à l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 528/2012 pour les types de produits 1, 2 et 4.

(3) Le 7 juin 2024, conformément à l'article 44, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, l'autorité compétente d'évaluation a transmis à l'Agence un rapport d'évaluation et les conclusions de son évaluation.

(4) Le 13 décembre 2024, conformément à l'article 44, paragraphe 3, du règlement (UE) nº 528/2012, l'Agence a présenté à la Commission son avis ([2]), le projet de résumé des caractéristiques des produits biocides (ci-après le «RCP») appartenant à la famille de produits «B. Braun Medical Propanol Family» et le rapport final d'évaluation de cette famille de produits biocides.

(5) Dans cet avis, l'Agence conclut que la famille de produits «B. Braun Medical Propanol Family» répond à la définition de «famille de produits biocides» figurant à l'article 3, paragraphe 1, point s), du règlement (UE) nº 528/2012, qu'elle peut faire l'objet d'une autorisation de l'Union conformément à l'article 42, paragraphe 1, dudit règlement et que, sous réserve du respect du projet de RCP, elle remplit les conditions mentionnées à l'article 19, paragraphe 6, dudit règlement.

(6) Le 8 janvier 2025, l'Agence a transmis à la Commission le projet de RCP dans toutes les langues officielles de l'Union, conformément à l'article 44, paragraphe 4, du règlement (UE) nº 528/2012.

(7) La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et considère dès lors qu'il est approprié d'octroyer une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «B. Braun Medical Propanol Family».

([1]) JO L 167 du 27.6.2012, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2012/528/oj.
([2]) Avis de l'Agence du 28 novembre 2024 concernant l'autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «B. Braun Medical Propanol Family» (ECHA/BPC/453/2024), https://echa.europa.eu/fr/opinions-on-union-authorisation (en anglais uniquement).

(8) Dans son avis, l'Agence recommande que le titulaire de l'autorisation effectue un essai de stabilité pendant le stockage à long terme comme condition de l'autorisation pour confirmer la stabilité pendant le stockage. La Commission approuve cette recommandation et considère que la présentation des résultats de cet essai devrait constituer une condition de la mise à disposition sur le marché et de l'utilisation de la famille de produits biocides, telle que prévue à l'article 22, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012. La Commission estime également que l'obligation de fournir des données après l'octroi de l'autorisation ne modifie en rien la conclusion fondée sur les données existantes selon laquelle la condition figurant à l'article 19, paragraphe 1, point d), dudit règlement est respectée.

(9) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Une autorisation de l'Union est accordée, sous le numéro EU-0033840-0000, à B. Braun Medical AG pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de la famille de produits biocides dénommée «B. Braun Medical Propanol Family», sous réserve du respect des conditions énoncées à l'annexe I et conformément au résumé des caractéristiques des produits biocides figurant à l'annexe II.

L'autorisation de l'Union est valable du 9 novembre 2025 au 31 octobre 2035.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 16 octobre 2025.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE I

Conditions (EU-0033840-0000)

Le titulaire de l'autorisation effectue un essai de stabilité pendant le stockage à long terme portant sur des produits représentatifs de tous les méta-RCP de la famille de produits biocides «B. Braun Medical Propanol Family». Les essais sont effectués à température ambiante dans les emballages commerciaux dans lesquels les produits de la famille seront mis à disposition sur le marché. Il convient que toutes les propriétés pertinentes soient déterminées avant et après le stockage.

Le titulaire de l'autorisation présente les résultats de l'essai à l'Agence au plus tard le 9 septembre 2026.

ANNEXE

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

B. Braun Medical Propanol Family

Type(s) de produit

TP01: Hygiène humaine

TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Numéro d'autorisation EU-0033840-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides EU-0033840-0000

PARTIE I

PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

Chapitre 1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Nom de famille**

Nom	B. Braun Medical Propanol Family

1.2. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP01: Hygiène humaine TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

1.3. **Titulaire de l'autorisation**

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	B. Braun Medical AG
	Adresse	Seesatz 17 6204 Sempach CH
Numéro de l'autorisation	EU-0033840-0000	
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides	EU-0033840-0000	
Date de l'autorisation	9 novembre 2025	
Date d'expiration de l'autorisation	31 octobre 2035	

1.4. **Fabricant(s) du produit**

Nom du fabricant	B. Braun Medical AG
Adresse du fabricant	Seesatz 17 6204 Sempach Suisse
Emplacement des sites de fabrication	B. Braun Medical AG site 1 B. Braun Medical AG, Seesatz 17 6204 Sempach Suisse

1.5. **Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

Substance active	Propan-1-ol
Nom du fabricant	BASF SE
Adresse du fabricant	Carl-Bosch Strasse 38 67056 Ludwigshafen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	BASF SE site 1 BASF SE, Carl-Bosch Strasse 38 67056 Ludwigshafen Allemagne

Substance active	Propan-1-ol
Nom du fabricant	OQ Chemicals GmbH (formerly Oxea GmbH)
Adresse du fabricant	Rheinpromenade 4a 40789 Monheim am Rhein Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	OQ Chemicals GmbH (formerly Oxea GmbH) site 1 OQ Chemicals Corperation (formerly Oxea Coperation), 2001 FM 3057 TX 77414 Bay City États-Unis d'Amérique

Substance active	Propan-1-ol
Nom du fabricant	Oxea GmbH
Adresse du fabricant	Rheinpromenade 4a 40789 Monheim am Rhein Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Oxea GmbH site 1 Oxea Corporation, 2001 FM 3057 TX 77414 Bay City États-Unis d'Amérique

Substance active	Propan-2-ol
Nom du fabricant	INEOS Solvents Germany GmbH
Adresse du fabricant	Römerstr. 733 47443 Moers Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	INEOS Solvents Germany GmbH site 1 INEOS Solvents Germany GmbH, Römerstr. 733 47443 Moers Allemagne INEOS Solvents Germany GmbH site 2 INEOS Solvents Germany GmbH, Shamrockstrasse 88 44623 Herne Allemagne

Substance active	Propan-2-ol
Nom du fabricant	Shell Chemicals Europe B.V.
Adresse du fabricant	Postbus 2334 3000 CH Rotterdam Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Shell Chemicals Europe B.V. site 1 Shell Nederland Chemie BV/Shell Nederland Raffinaderij B.V., Vondelingenweg 601 3196 KK Rotterdam-Pernis Pays-Bas

Chapitre 2. **COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	20 - 30 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	10 - 45 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide Lingettes imprégnées

PARTIE II

DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 1 identificateur**

Identificateur	Méta RCP: méta RCP 1

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-1

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP01: Hygiène humaine

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	30 - 30 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	45 - 45 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 1**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1**

Mentions de danger	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH208: Contient du (de la) (2R)-6-méthyl-2-[(1R)-4-méthyl-1-cyclohex-3-ényl]hept-5-én-2-ol. Peut produire une réaction allergique. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241: Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. P242: Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261: Éviter de respirer les vapeurs. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280: Porter protection oculaire. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312: Appeler CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser projection d'eau/poudre sèche/dioxyde de carbone/mousse résistante aux alcools pour l'extinction. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales. P501: Éliminer le récipient dans un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Friction hydroalcoolique des mains

Type de produit	TP01: Hygiène humaine
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: Mycobactéries Nom commun: virus enveloppés Nom commun: virus (activité virucide à spectre limité)
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit peut être appliqué pour une friction hydroalcoolique des mains dans toutes les situations nécessaires, par ex. — les hôpitaux et les autres institutions de soins de santé telles que les ambulances, services de chirurgie et maisons de retraite (y compris soins à domicile des patients) — les cantines d'hôpitaux, les grandes cuisines, les industries pharmaceutiques, les sites de production et les laboratoires.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Friction hydroalcoolique des mains Description détaillée: Ce produit est un produit prêt à l'emploi qui doit être passé non dilué par friction sur les mains et avant-bras visiblement propres et secs uniquement.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Non dilué ; produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Taux d'application: 3 ml (utiliser des distributeurs: par exemple réglés à 1,5 ml par course, 2 courses pour 3 ml). Fréquence: Utilisateur professionnel: Jusqu'à 25 applications par jour Grand public (dialyse à domicile): Une fois par jour Grand public (entrant et sortant des hôpitaux): Adultes: Jusqu'à 11 applications par jour Enfants: Jusqu'à 3 applications par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	flacons en polyéthylène haute densité (PEHD) pigmenté avec bouchons à charnière rabattable vissés en polypropylène (PP) pigmenté. Tailles: 100/500/1 000 ml flacon pliable en PEHD pigmenté avec pompe intégrée. Tailles: 500/1 000 ml bidon en PEHD pigmenté avec bouchons vissés en PEHD pigmenté. Taille: 5 000 ml

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Le produit prêt à l'emploi doit être passé non dilué par friction sur les mains visiblement propres et sèches uniquement.

Passer une quantité suffisante (au moins 3 ml) par friction sur les mains et les maintenir humides pendant le temps minimum d'exposition indiqué:

— pour la lutte contre les bactéries, mycobactéries, levures et les virus enveloppés: 30 secondes,

— activité virucide à spectre limité: 2 minutes.

Le produit peut être appliqué directement, ou le produit peut être utilisé dans un distributeur ou avec une pompe (utiliser une pompe intégrée: 2 courses pour 3 ml ; utiliser des distributeurs: par ex. réglés à 1,5 ml par course, 2 courses pour 3 ml).

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

En cas de sécheresse cutanée, utiliser une lotion appropriée de soin de la peau.

Utilisation par les enfants uniquement sous la surveillance d'un adulte lors des visites dans les hôpitaux.

Éviter le contact avec les yeux.

Éviter tout contact inutile avec la peau.

Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont stipulés sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail:

Pendant le remplissage: Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection) [conforme à la norme européenne EN 166] est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Les informations données sur le produit (c'est-à-dire sur l'étiquette et/ou dans la notice) doivent clairement indiquer que: pour les utilisations spécifiques suivantes, le produit peut être exceptionnellement utilisé par le grand public:

— Friction hydroalcoolique des mains lors de la dialyse à domicile.

— Friction hydroalcoolique des mains à l'entrée et à la sortie des hôpitaux.

Toute application par un non-professionnel doit être effectuée sur consigne d'un professionnel ou sous sa supervision.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Effets directs ou indirects possibles: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque de graves lésions des yeux

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements trempés contaminés.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Généralité sur les mesures de premiers secours: Éloigner la victime de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise. Si possible, montrer cette fiche.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air libre et la maintenir dans une position confortable lui permettant de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: En cas d'irritation, laver avec de l'eau et consulter un médecin. En cas d'exposition non intentionnelle de la peau: laver avec de l'eau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la victime est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Mesures en cas de rejets accidentels: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Enlever toutes les sources d'ignition. Faire preuve d'un soin particulier pour éviter les charges électriques statiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Nettoyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon). Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées dès que possible. Recueillir par voie mécanique (balayage, pelletage). Éliminer conformément aux réglementations locales pertinentes.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Peut être éliminé sous forme de déchet solide ou brûlé dans une installation appropriée soumise aux réglementations locales.

Emballages contaminés: La réutilisation des matériaux d'emballage souillés n'est pas autorisée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales pour l'utilisation du méta RCP 1.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Friction hydroalcoolique des mains avant chirurgie

Type de produit	TP01: Hygiène humaine
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: virus enveloppés
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit peut être appliqué pour une friction hydroalcoolique des mains avant chirurgie dans les hôpitaux et autres institutions de soins de santé.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Friction hydroalcoolique des mains Description détaillée: Ce produit est un produit prêt à l'emploi qui doit être passé non dilué par portions par friction sur les mains et avant-bras visiblement propres uniquement.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	non dilué ; produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Taux d'application: 2 ou 3 portions de 3 ml (utiliser des distributeurs: par exemple réglés à 1,5 ml par course, 2 courses pour 3 ml). Fréquence: utilisateur professionnel: Typiquement, jusqu'à 25 applications par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	flacons en PEHD pimenté avec bouchons à charnière rabattable vissés en PP pigmenté. Tailles: 100/500/1 000 ml flacon pliable en PEHD pigmenté avec pompe en PP intégrée. Tailles: 500/1 000 ml bidon en PEHD pigmenté avec bouchons vissés en PEHD pigmenté. Taille: 5 000 ml

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Le produit prêt à l'emploi doit être passé non dilué par portions par friction sur les mains et avant-bras visiblement propres et secs uniquement.

Passer une quantité suffisante par friction par portions de 3 ml (2 ou 3 fois) sur les mains et avant-bras et les maintenir humides pendant le temps de contact minimum indiqué:

— pour la lutte contre les bactéries, mycobactéries et levures: 90 secondes.

Le produit peut être appliqué directement, ou le produit peut être utilisé dans un distributeur ou avec une pompe (utiliser une pompe intégrée: 2 courses pour 3 ml ; utiliser des distributeurs: par ex. réglés à 1,5 ml par course, 2 courses pour 3 ml).

Le remplissage/transvasement du produit ne doit être effectué que dans des conditions aseptiques.

Tous les matériaux doivent être parfaitement compatibles avec le produit. Le distributeur ou le récipient destiné au remplissage doit au minimum comporter les informations d'étiquetage suivantes: Le numéro d'autorisation ; Le nom commercial du produit biocide ; L'identité et la concentration en chaque ingrédient actif ; Le mode d'emploi, y compris le temps d'incorporation nécessaire à l'action biocide. Les informations requises selon le règlement CLP.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

À usage professionnel uniquement.

En cas de sécheresse cutanée, utiliser une lotion appropriée de soin de la peau

Éviter le contact avec les yeux.

Éviter tout contact inutile avec la peau.

Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont stipulés sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail:

Pendant le remplissage: Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection) [conforme à la norme européenne EN 166] est obligatoire lors de la manipulation du produit.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Effets directs ou indirects possibles: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque de graves lésions des yeux

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements trempés contaminés.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Généralité sur les mesures de premiers secours: Éloigner la victime de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise. Si possible, montrer cette fiche.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air libre et la maintenir dans une position confortable lui permettant de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: En cas d'irritation, laver avec de l'eau et consulter un médecin. En cas d'exposition non intentionnelle de la peau: laver avec de l'eau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la victime est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Mesures en cas de rejets accidentels: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Enlever toutes les sources d'ignition. Faire preuve d'un soin particulier pour éviter les charges électriques statiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Nettoyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon). Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées dès que possible. Recueillir par voie mécanique (balayage, pelletage). Éliminer conformément aux réglementations locales pertinentes.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Peut être éliminé sous forme de déchet solide ou brûlé dans une installation appropriée soumise aux réglementations locales.

Emballages contaminés: La réutilisation des matériaux d'emballage souillés n'est pas autorisée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales pour l'utilisation du méta RCP 1.

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Voir les mesures de gestion des risques spécifiques.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir les consignes et les mesures spécifiques à l'utilisation.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 24 mois).

Exigences concernant les locaux de stockage et les récipients:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stocker à des températures ne dépassant pas 40 °C.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Tenir compte de la valeur de référence européenne de 129,28 mg/m³ pour la substance active Propan-2-ol (N° CAS: 67-63-0) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques de ce produit biocide.

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Pour ce qui est de la remarque «Catégorie(s) d'utilisateurs»: Professionnels (y compris utilisateurs industriels) signifie professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

Le titre complet de la norme EN mentionnée dans les mesures d'atténuation des risques est:

EN 166 — Protection oculaire contre les produits chimiques

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 1**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Softalind Pro	Marché: UE
	Softa-Man	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0033840-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	30 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	45 % (p/p)

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Softalind Pro pure	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0033840-0002 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	30 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	45 % (p/p)

7.3. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Softalind Pro acute	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0033840-0003 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	30 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	45 % (p/p)

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 2 identificateur**

Identificateur	Méta RCP: méta RCP 2

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-2

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP01: Hygiène humaine

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	30 - 30 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	45 - 45 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 2**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2**

Mentions de danger	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH208: Contient du (de la) (2R)-6-méthyl-2-[(1R)-4-méthyl-1-cyclohex-3-ényl]hept-5-én-2-ol. Peut produire une réaction allergique. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241: Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. P242: Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

	P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261: Éviter de respirer les vapeurs. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser projection d'eau/poudre sèche/dioxyde de carbone/mousse résistante aux alcools pour l'extinction. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales. P501: Éliminer le récipient dans un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Friction hydroalcoolique des mains

Type de produit	TP01: Hygiène humaine
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: Mycobactéries Nom commun: virus enveloppés

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit peut être appliqué pour une friction hydroalcoolique des mains dans toutes les situations nécessaires, par ex. — les hôpitaux et les autres institutions de soins de santé telles que les ambulances, services de chirurgie et maisons de retraite (y compris soins à domicile des patients), — les cantines d'hôpitaux, les grandes cuisines, les industries pharmaceutiques, les sites de production et les laboratoires.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Friction hydroalcoolique des mains Description détaillée: Ce produit est un produit prêt à l'emploi qui doit être passé non dilué par friction sur les mains et avant-bras visiblement propres et secs uniquement.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Non dilué ; produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Taux d'application: 3 ml. Fréquence: Utilisateur professionnel: Typiquement, jusqu'à 25 applications par jour Grand public (dialyse à domicile): Une fois par jour Grand public (entrant et sortant des hôpitaux): Adultes: Typiquement, jusqu'à 11 applications par jour Enfants: Typiquement, jusqu'à 3 applications par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	flacons en PEHD pimenté avec bouchons à charnière rabattable vissés en PP pigmenté. Tailles: 100/500/1 000 ml bidon en PEHD pigmenté avec bouchons vissés en PEHD pigmenté. Taille: 5 000 ml

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Le produit prêt à l'emploi doit être passé non dilué par friction sur les mains visiblement propres et sèches uniquement.

Passer une quantité suffisante (au moins 3 ml) par friction sur les mains et les maintenir humides pendant le temps minimum d'exposition indiqué:

— pour la lutte contre les bactéries, mycobactéries, levures et les virus enveloppés: 30 secondes.

Le produit peut être appliqué directement, ou le produit peut être utilisé dans un distributeur ou avec une pompe (utiliser des distributeurs: par ex. réglés à 1,5 ml par course, 2 courses pour 3 ml).

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

En cas de sécheresse cutanée, utiliser une lotion appropriée de soin de la peau

Utilisation par les enfants uniquement sous la surveillance d'un adulte lors des visites dans les hôpitaux.

Éviter le contact avec les yeux.

Éviter tout contact inutile avec la peau.

Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont stipulés sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Pendant le remplissage: Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection) [conforme à la norme européenne EN 166] est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Les informations données sur le produit (c'est-à-dire sur l'étiquette et/ou dans la notice) doivent clairement indiquer que: pour les utilisations spécifiques suivantes, le produit peut être exceptionnellement utilisé par le grand public:

— Friction hydroalcoolique des mains lors de la dialyse à domicile.

— Friction hydroalcoolique des mains à l'entrée et à la sortie des hôpitaux.

Toute application par un non-professionnel doit être effectuée sur consigne d'un professionnel ou sous sa supervision..

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Effets directs ou indirects possibles: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque de graves lésions des yeux

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements trempés contaminés.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Généralité sur les mesures de premiers secours: Éloigner la victime de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise. Si possible, montrer cette fiche.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air libre et la maintenir dans une position confortable lui permettant de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: En cas d'irritation, laver avec de l'eau et consulter un médecin. En cas d'exposition non intentionnelle de la peau: laver avec de l'eau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la victime est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Mesures en cas de rejets accidentels: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Enlever toutes les sources d'ignition. Faire preuve d'un soin particulier pour éviter les charges électriques statiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Nettoyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon). Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées dès que possible. Recueillir par voie mécanique (balayage, pelletage). Éliminer conformément aux réglementations locales pertinentes.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Peut être éliminé sous forme de déchet solide ou brûlé dans une installation appropriée soumise aux réglementations locales.

Emballages contaminés: La réutilisation des matériaux d'emballage souillés n'est pas autorisée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales pour l'utilisation du méta RCP 2.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Friction hydroalcoolique des mains avant chirurgie

Type de produit	TP01: Hygiène humaine
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: Mycobactéries
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit peut être appliqué pour une friction hydroalcoolique des mains avant chirurgie dans les hôpitaux et autres institutions de soins de santé.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Friction hydroalcoolique des mains Description détaillée: Ce produit est un produit prêt à l'emploi qui doit être passé non dilué par portions par friction sur les mains et avant-bras visiblement propres uniquement.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	non dilué ; produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Taux d'application: 2 ou 3 portions de 3 ml. Fréquence: utilisateur professionnel: Typiquement, jusqu'à 25 applications par jour.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	flacons en PEHD pimenté avec bouchons à charnière rabattable vissés en PP pigmenté. Tailles: 100/500/1 000 ml bidon en PEHD pigmenté avec bouchons vissés en PEHD pigmenté. Taille: 5 000 ml

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Le produit prêt à l'emploi doit être passé non dilué par portions par friction sur les mains et avant-bras visiblement propres et secs uniquement.

Passer par friction une quantité suffisante par portions de 3 ml (2 ou 3 fois) sur les mains et avant-bras et les maintenir humides pendant le temps minimum d'exposition indiqué:

— pour la lutte contre les bactéries, mycobactéries et levures: 90 secondes.

Le produit peut être appliqué directement, ou le produit peut être utilisé dans un distributeur ou avec une pompe (utiliser des distributeurs: par ex. réglés à 1,5 ml par course, 2 courses pour 3 ml).

Le remplissage/transvasement du produit ne doit être effectué que dans des conditions aseptiques.

Tous les matériaux doivent être parfaitement compatibles avec le produit. Le distributeur ou le récipient destiné au remplissage doit au minimum comporter les informations d'étiquetage suivantes: Le numéro d'autorisation ; Le nom commercial du produit biocide ; L'identité et la concentration en chaque ingrédient actif ; Le mode d'emploi, y compris le temps d'incorporation nécessaire à l'action biocide. Les informations requises selon le règlement CLP.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

À usage professionnel uniquement.

En cas de sécheresse cutanée, utiliser une lotion appropriée de soin de la peau

Éviter le contact avec les yeux.

Éviter tout contact inutile avec la peau.

Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont stipulés sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Pendant le remplissage: Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection) [conforme à la norme européenne EN 166] est obligatoire lors de la manipulation du produit.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Effets directs ou indirects possibles: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque de graves lésions des yeux

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements trempés contaminés.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Généralité sur les mesures de premiers secours: Éloigner la victime de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise. Si possible, montrer cette fiche.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air libre et la maintenir dans une position confortable lui permettant de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: En cas d'irritation, laver avec de l'eau et consulter un médecin. En cas d'exposition non intentionnelle de la peau: laver avec de l'eau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la victime est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Mesures en cas de rejets accidentels: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Enlever toutes les sources d'ignition. Faire preuve d'un soin particulier pour éviter les charges électriques statiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Nettoyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon). Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées dès que possible. Recueillir par voie mécanique (balayage, pelletage). Éliminer conformément aux réglementations locales pertinentes.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Peut être éliminé sous forme de déchet solide ou brûlé dans une installation appropriée soumise aux réglementations locales.

Emballages contaminés: La réutilisation des matériaux d'emballage souillés n'est pas autorisée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales pour l'utilisation du méta RCP 2.

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Voir les mesures de gestion des risques spécifiques.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir les consignes et les mesures spécifiques à l'utilisation.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 24 mois.

Exigences concernant les locaux de stockage et les récipients:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stocker en dessous de 40 °C.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Tenir compte de la valeur de référence européenne de 129,28 mg/m³ pour la substance active Propan-2-ol (N° CAS: 67-63-0) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques de ce produit biocide.

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Pour ce qui est de la remarque «Catégorie(s) d'utilisateurs»: Professionnels (y compris utilisateurs industriels) signifie professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

Le titre complet de la norme EN mentionnée dans les mesures d'atténuation des risques est:

EN 166 — Protection oculaire contre les produits chimiques

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 2**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux		Softalind Pro gel		Marché: UE	
Numéro de l'autorisation		EU-0033840-0004 1-2			
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	30 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	45 % (p/p)

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 3 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 3 identificateur**

Identificateur	Méta RCP: méta RCP 3

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-3

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP01: Hygiène humaine

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 3**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 3**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	30 - 30 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	45 - 45 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 3**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 3**

Mentions de danger	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241: Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. P242: Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

	P261: Éviter de respirer les vapeurs. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser projection d'eau/poudre sèche/dioxyde de carbone/mousse résistante aux alcools pour l'extinction. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales. P501: Éliminer le récipient dans un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Friction hydroalcoolique des mains

Type de produit	TP01: Hygiène humaine
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: Mycobactéries Nom commun: virus enveloppés
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit peut être appliqué pour une friction hydroalcoolique des mains dans toutes les situations nécessaires, par ex. — les hôpitaux et les autres institutions de soins de santé telles que les ambulances, services de chirurgie et maisons de retraite (y compris soins à domicile des patients),

	— les cantines d'hôpitaux, les grandes cuisines, les industries pharmaceutiques, les sites de production et les laboratoires.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Friction hydroalcoolique des mains Description détaillée: Ce produit est un produit prêt à l'emploi qui doit être passé non dilué par friction sur les mains et avant-bras visiblement propres et secs uniquement.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Non dilué ; produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Taux d'application: 3 ml (utiliser des distributeurs: par exemple réglés à 1,5 ml par course, 2 courses pour 3 ml). Fréquence: Utilisateur professionnel: Typiquement, jusqu'à 25 applications par jour Grand public (dialyse à domicile): Une fois par jour Grand public (entrant et sortant des hôpitaux): Adultes: Typiquement, jusqu'à 11 applications par jour Enfants: Typiquement, jusqu'à 3 applications par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	flacons de 500 ml en PEHD pigmenté avec tête à mousse vissée en PP pigmenté

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Le produit prêt à l'emploi doit être passé non dilué par friction sur les mains visiblement propres et sèches uniquement.

Passer une quantité suffisante (au moins 3 ml) par friction sur les mains et les maintenir humides pendant le temps minimum d'exposition indiqué:

— pour la lutte contre les bactéries, mycobactéries, levures et les virus enveloppés: 30 secondes.

Le produit est appliqué avec une tête à mousse vissée (1,5 ml par course ; 2 courses pour 3 ml).

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

En cas de sécheresse cutanée, utiliser une lotion appropriée de soin de la peau

Utilisation par les enfants uniquement sous la surveillance d'un adulte lors des visites dans les hôpitaux.

Éviter le contact avec les yeux.

Éviter tout contact inutile avec la peau.

Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont stipulés sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Pendant le remplissage: Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection) [conforme à la norme européenne EN 166] est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Les informations données sur le produit (c'est-à-dire sur l'étiquette et/ou dans la notice) doivent clairement indiquer que: pour les utilisations spécifiques suivantes, le produit peut être exceptionnellement utilisé par le grand public:

— Friction hydroalcoolique des mains lors de la dialyse à domicile.

— Friction hydroalcoolique des mains à l'entrée et à la sortie des hôpitaux.

Toute application par un non-professionnel doit être effectuée sur consigne d'un professionnel ou sous sa supervision.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Effets directs ou indirects possibles: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque de graves lésions des yeux

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements trempés contaminés.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Généralité sur les mesures de premiers secours: Éloigner la victime de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise. Si possible, montrer cette fiche.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air libre et la maintenir dans une position confortable lui permettant de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: En cas d'irritation, laver avec de l'eau et consulter un médecin. En cas d'exposition non intentionnelle de la peau: laver avec de l'eau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la victime est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Mesures en cas de rejets accidentels: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Enlever toutes les sources d'ignition. Faire preuve d'un soin particulier pour éviter les charges électriques statiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Nettoyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon). Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées dès que possible. Recueillir par voie mécanique (balayage, pelletage). Éliminer conformément aux réglementations locales pertinentes.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Peut être éliminé sous forme de déchet solide ou brûlé dans une installation appropriée soumise aux réglementations locales.

Emballages contaminés: La réutilisation des matériaux d'emballage souillés n'est pas autorisée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales pour l'utilisation du méta RCP 3.

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 3**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Voir les mesures de gestion des risques spécifiques.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir les consignes et les mesures spécifiques à l'utilisation.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 24 mois.

Exigences concernant les locaux de stockage et les récipients:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stocker en dessous de 40 °C.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Tenir compte de la valeur de référence européenne de 129,28 mg/m³ pour la substance active Propan-2-ol (N° CAS: 67-63-0) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques de ce produit biocide.

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Pour ce qui est de la remarque «Catégorie(s) d'utilisateurs»: Professionnels (y compris utilisateurs industriels) signifie professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

Le titre complet de la norme EN mentionnée dans les mesures d'atténuation des risques est:

EN 166 — Protection oculaire contre les produits chimiques

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 3**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Softalind Pro foam	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0033840-0005 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	30 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	45 % (p/p)

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 4 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 4 identificateur**

Identificateur	Méta RCP: méta RCP 4

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-4

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 4**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 4**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	30 - 30 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	45 - 45 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 4**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 4**

Mentions de danger	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241: Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. P242: Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261: Éviter de respirer les vapeurs. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

	P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser projection d'eau/poudre sèche/dioxyde de carbone/mousse résistante aux alcools pour l'extinction. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales. P501: Éliminer le récipient dans un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Liquide prêt à l'emploi de désinfection de surfaces

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: Mycobactéries Nom commun: virus enveloppés
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit est appliqué par pulvérisation ou versement suivi d'un essuyage pour la désinfection de petites surfaces dures non poreuses résistantes aux alcools (désinfection en présence de salissures) dans les hôpitaux et autres institutions de soins de santé tels que les environnements proches des patients, ambulances, services de chirurgie et maisons de retraite, notamment les soins à domicile des patients (à l'exception des surfaces en contact avec des denrées alimentaires).

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: pulvérisation ou versement suivi d'un essuyage Description détaillée: Le produit prêt à l'emploi est appliqué par versement ou pulvérisation à gâchette suivi d'un essuyage.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	non dilué ; produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Taux d'application: Utiliser suffisamment de produit pour assurer une couverture complète. 18-21 ml par m^2de surface. Pour la pulvérisation à la gâchette, cela correspond à environ 23 à 26 pulvérisations par m^2 ou 12 à 13 pulvérisations par 0,5 m^2. Fréquence: Fréquence d'application typique dans une chambre de patient: 1-2 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	flacons en PEHD pigmenté/transparent, fermés avec des bouchons à charnière rabattable vissés en PP pigmenté. Tailles: 250/500/1 000ml (accessoire: tête de pulvérisation en PP) bidon en PEHD pigmenté/transparent avec bouchons vissés en PEHD pigmenté. Tailles: 5 000 ml

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Ce désinfectant est un désinfectant de surface prêt à l'emploi.

Les surfaces doivent être visiblement propres avant la désinfection.

La totalité de la surface à désinfecter est mouillée avec une quantité suffisante du produit par versement ou pulvérisation à courte distance avec une tête de pulvérisation à pompe comme dispositif éventuel d'application et ensuite soigneusement essuyée avec un chiffon.

Veiller à ce que la surface à désinfecter soit complètement mouillée.

Temps minimum d'exposition(20 °C):

— pour la lutte contre les bactéries, mycobactéries, levures et les virus enveloppés: 1 minute.

Ne pas appliquer plus de: 21 ml par m^2.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

À usage professionnel uniquement.

Éviter le contact avec les yeux.

En cas de sécheresse cutanée, utiliser une lotion appropriée de soin de la peau.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces.

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont stipulés sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection) [conforme à la norme européenne EN 166] est obligatoire lors de la manipulation du produit.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Effets directs ou indirects possibles: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque de graves lésions des yeux

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements trempés contaminés.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Généralité sur les mesures de premiers secours: Éloigner la victime de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise. Si possible, montrer cette fiche.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air libre et la maintenir dans une position confortable lui permettant de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Enlever ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la victime est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Mesures en cas de rejets accidentels: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Enlever toutes les sources d'ignition. Faire preuve d'un soin particulier pour éviter les charges électriques statiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Nettoyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon). Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées dès que possible. Recueillir par voie mécanique (balayage, pelletage). Éliminer conformément aux réglementations locales pertinentes.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Peut être éliminé sous forme de déchet solide ou brûlé dans une installation appropriée soumise aux réglementations locales.

Emballages contaminés: La réutilisation des matériaux d'emballage souillés n'est pas autorisée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales pour l'utilisation du méta RCP 4.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Liquide prêt à l'emploi de désinfection de surfaces

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit est appliqué par pulvérisation ou versement suivi d'un essuyage pour la désinfection de petites surfaces dures non poreuses résistantes aux alcools (désinfection en présence de salissures) dans les hôpitaux et autres institutions de soins de santé, y compris les cantines d'hôpitaux et grandes cuisines (notamment lors de la transformation, préparation et manipulation de denrées alimentaires).

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: pulvérisation ou versement suivi d'un essuyage Description détaillée: Le produit prêt à l'emploi est appliqué par versement ou pulvérisation à gâchette suivi d'un essuyage.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	non dilué ; produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Taux d'application: Utiliser suffisamment de produit pour assurer une couverture complète. 18-21 ml par m^2de surface. Pour la pulvérisation à la gâchette, cela correspond à environ 23 à 26 pulvérisations par m^2 ou 12 à 13 pulvérisations par 0,5 m^2. Fréquence: Fréquence d'application typique dans une cuisine: 1-2 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	flacons en PEHD pigmenté/transparent, fermés avec des bouchons à charnière rabattable vissés en PP pigmenté. Tailles: 250/500/1 000ml (accessoire: tête de pulvérisation en PP) bidon en PEHD pigmenté/transparent avec bouchons vissés en PEHD pigmenté. Tailles: 5 000 ml

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Ce désinfectant est un désinfectant de surface prêt à l'emploi.

Les surfaces doivent être visiblement propres avant la désinfection.

La totalité de la surface à désinfecter est mouillée avec une quantité suffisante du produit par versement ou pulvérisation à courte distance avec une tête de pulvérisation à pompe comme dispositif éventuel d'application et ensuite soigneusement essuyée avec un chiffon.

Veiller à ce que la surface à désinfecter soit complètement mouillée.

Temps minimum d'exposition (4 °C, 10 °C et 20 °C):

— pour la lutte contre les bactéries et les levures: 2 minutes

Ne pas appliquer plus de 21 ml par m^2.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

À usage professionnel uniquement.

Éviter le contact avec les yeux

En cas de sécheresse cutanée, utiliser une lotion appropriée de soin de la peau.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 1 m^2).

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont stipulés sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection) [conforme à la norme européenne EN 166] est obligatoire lors de la manipulation du produit.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Effets directs ou indirects possibles: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque de graves lésions des yeux

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements trempés contaminés.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Généralité sur les mesures de premiers secours: Éloigner la victime de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise. Si possible, montrer cette fiche.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air libre et la maintenir dans une position confortable lui permettant de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Enlever ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la victime est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Mesures en cas de rejets accidentels: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Enlever toutes les sources d'ignition. Faire preuve d'un soin particulier pour éviter les charges électriques statiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Nettoyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon). Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées dès que possible. Recueillir par voie mécanique (balayage, pelletage). Éliminer conformément aux réglementations locales pertinentes.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Peut être éliminé sous forme de déchet solide ou brûlé dans une installation appropriée soumise aux réglementations locales.

Emballages contaminés: La réutilisation des matériaux d'emballage souillés n'est pas autorisée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales pour l'utilisation du méta RCP 4.

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 4**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Tenir hors de portée des enfants.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir les consignes et les mesures spécifiques à l'utilisation.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 24 mois.

Exigences concernant les locaux de stockage et les récipients:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stocker en dessous de 40 °C.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Tenir compte de la valeur de référence européenne de 129,28 mg/m³ pour la substance active Propan-2-ol (N° CAS: 67-63-0) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques de ce produit biocide.

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Pour ce qui est de la remarque «Catégorie(s) d'utilisateurs»: Professionnels (y compris utilisateurs industriels) signifie professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

Le titre complet de la norme EN mentionnée dans les mesures d'atténuation des risques est:

EN 166 — Protection oculaire contre les produits chimiques

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 4**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			Meliseptol Pro pure 88319	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0033840-0006 1-4		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	30 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	45 % (p/p)

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 5 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 5 identificateur**

Identificateur	Méta RCP: méta RCP 5

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-5

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 5**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 5**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	20 - 20 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	10 - 10 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 5**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 5**

Mentions de danger	H226: Liquide et vapeurs inflammables. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241: Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. P242: Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261: Éviter de respirer les vapeurs. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

	P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser projection d'eau/poudre sèche/dioxyde de carbone/mousse résistante aux alcools pour l'extinction. P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales. P501: Éliminer le récipient dans un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Mousse prête à l'emploi pour désinfection de surfaces

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: Mycobactéries Nom commun: virus enveloppés Nom commun: virus (activité virucide à spectre limité)
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit est appliqué par moussage suivi d'un essuyage pour la désinfection de petites surfaces dures non poreuses résistantes aux alcools (désinfection en présence de salissures) dans les hôpitaux et autres institutions de soins de santé tels que les environnements proches des patients, ambulances, services de chirurgie et maisons de retraite, notamment les soins à domicile des patients (à l'exception des surfaces en contact avec des denrées alimentaires).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: moussage suivi d'un essuyage Description détaillée: Le produit prêt à l'emploi est appliqué par moussage suivi d'un essuyage.

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	non dilué ; produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Taux d'application: Utiliser suffisamment de produit pour assurer une couverture complète. 18-21 ml par m^2 de surface. Pour la pulvérisation de mousse, cela correspond à environ 23 à 26 pulvérisations par m^2 ou 12 à 13 pulvérisations par 0,5 m^2. Fréquence: Fréquence d'application typique dans une chambre de patient: 1-2 fois par jour.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	flacon en PEHD pigmenté/transparent avec tête à mousse vissée en PP pigmenté Tailles: 750 ml bidon en PEHD pigmenté/transparent avec bouchons vissés en PEHD pigmenté. Tailles: 5 000 ml

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Ce désinfectant est un désinfectant de surface prêt à l'emploi.

Les surfaces doivent être visiblement propres avant la désinfection. Pour une activité virucide à spectre limité, les surfaces doivent être nettoyées avant l'utilisation du produit et la quantité d'eau en excès doit être éliminée avant la désinfection.

La totalité de la surface à désinfecter est mouillée avec une quantité suffisante du produit par pulvérisation à courte distance avec une tête de pulvérisation à pompe et ensuite soigneusement essuyée avec un chiffon.

Veiller à ce que la surface à désinfecter soit complètement mouillée.

Temps minimum d'exposition(20 °C):

— pour la lutte contre les bactéries, mycobactéries, levures et les virus enveloppés: 1 minute,

— activité virucide à spectre limité: 5 minutes.

Ne pas appliquer plus de 21 ml par m^2.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

À usage professionnel uniquement.

Éviter le contact avec les yeux.

En cas de sécheresse cutanée, utiliser une lotion appropriée de soin de la peau.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces.

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont stipulés sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection) [conforme à la norme européenne EN 166] est obligatoire lors de la manipulation du produit.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Effets directs ou indirects possibles: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque de graves lésions des yeux

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements trempés contaminés.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Généralité sur les mesures de premiers secours: Éloigner la victime de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise. Si possible, montrer cette fiche.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air libre et la maintenir dans une position confortable lui permettant de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Enlever ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la victime est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Mesures en cas de rejets accidentels: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Enlever toutes les sources d'ignition. Faire preuve d'un soin particulier pour éviter les charges électriques statiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Nettoyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon). Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées dès que possible. Recueillir par voie mécanique (balayage, pelletage). Éliminer conformément aux réglementations locales pertinentes.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Peut être éliminé sous forme de déchet solide ou brûlé dans une installation appropriée soumise aux réglementations locales.

Emballages contaminés: La réutilisation des matériaux d'emballage souillés n'est pas autorisée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales pour l'utilisation du méta RCP 5.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Mousse prête à l'emploi pour désinfection de surfaces

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit est appliqué par moussage suivi d'un essuyage pour la désinfection de petites surfaces dures non poreuses résistantes aux alcools en contact avec des denrées alimentaires (désinfection en présence de salissures) dans les hôpitaux et autres institutions de soins de santé, y compris les cantines d'hôpitaux et grandes cuisines (notamment lors de la transformation, préparation et manipulation de denrées alimentaires).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: moussage suivi d'un essuyage Description détaillée: Le produit prêt à l'emploi est appliqué par moussage suivi d'un essuyage.

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	non dilué ; produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Taux d'application: Utiliser suffisamment de produit pour assurer une couverture complète. 18-21 ml par m^2de surface. Pour la pulvérisation de mousse, cela correspond à environ 23 à 26 pulvérisations par m^2 ou 12 à 13 pulvérisations par 0,5 m^2. Fréquence: Fréquence d'application typique dans une cuisine: 1-2 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	flacon en PEHD pigmenté/transparent avec tête à mousse vissée en PP pigmenté Tailles: 750 ml bidon en PEHD pigmenté/transparent avec bouchons vissés en PEHD pigmenté. Tailles: 5 000 ml

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Ce désinfectant est un désinfectant de surface prêt à l'emploi.

Les surfaces doivent être visiblement propres avant la désinfection.

La totalité de la surface à désinfecter est mouillée avec une quantité suffisante du produit par pulvérisation à courte distance avec une tête de pulvérisation à pompe et ensuite soigneusement essuyée avec un chiffon.

Veiller à ce que la surface à désinfecter soit complètement mouillée.

Temps minimum d'exposition(20 °C):

— pour la lutte contre les bactéries et les levures: 1 minute

Ne pas appliquer plus de 21 ml par m^2.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

À usage professionnel uniquement.

Éviter le contact avec les yeux.

En cas de sécheresse cutanée, utiliser une lotion appropriée de soin de la peau.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 1 m^2).

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont stipulés sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection) [conforme à la norme européenne EN 166] est obligatoire lors de la manipulation du produit.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Effets directs ou indirects possibles: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque de graves lésions des yeux

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements trempés contaminés.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Généralité sur les mesures de premiers secours: Éloigner la victime de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise. Si possible, montrer cette fiche.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air libre et la maintenir dans une position confortable lui permettant de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Enlever ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la victime est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Mesures en cas de rejets accidentels: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Enlever toutes les sources d'ignition. Faire preuve d'un soin particulier pour éviter les charges électriques statiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Nettoyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon). Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées dès que possible. Recueillir par voie mécanique (balayage, pelletage). Éliminer conformément aux réglementations locales pertinentes.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Peut être éliminé sous forme de déchet solide ou brûlé dans une installation appropriée soumise aux réglementations locales.

Emballages contaminés: La réutilisation des matériaux d'emballage souillés n'est pas autorisée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales pour l'utilisation du méta RCP 5.

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 5**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Tenir hors de portée des enfants.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir les consignes et les mesures spécifiques à l'utilisation.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 24 mois.

Exigences concernant les locaux de stockage et les récipients:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stocker en dessous de 40 °C.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Tenir compte de la valeur de référence européenne de 129,28 mg/m³ pour la substance active Propan-2-ol (N° CAS: 67-63-0) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques de ce produit biocide.

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Pour ce qui est de la remarque «Catégorie(s) d'utilisateurs»: Professionnels (y compris utilisateurs industriels) signifie professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

Le titre complet de la norme EN mentionnée dans les mesures d'atténuation des risques est:

EN 166 — Protection oculaire contre les produits chimiques.

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 5**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			Meliseptol Pro foam	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0033840-0007 1-5		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	20 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	10 % (p/p)

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 6 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 6 identificateur**

Identificateur	Méta RCP: méta RCP 6

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-6

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 6**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 6**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	20 - 20 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	10 - 10 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 6**

Type(s) de formulation	Lingettes imprégnées

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 6**

Mentions de danger	H226: Liquide et vapeurs inflammables. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241: Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. P242: Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261: Éviter de respirer les vapeurs. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

	P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser projection d'eau/poudre sèche/dioxyde de carbone/mousse résistante aux alcools pour l'extinction. P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales. P501: Éliminer le récipient dans un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Lingettes prêtes à l'emploi pour désinfection de surfaces

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: Mycobactéries Nom commun: virus enveloppés Nom commun: virus (activité virucide à spectre limité)
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit est appliqué à l'aide d'une lingette pour la désinfection de petites surfaces dures non poreuses résistantes aux alcools (désinfection en présence de salissures) dans les hôpitaux et autres institutions de soins de santé tels que les environnements proches des patients, ambulances, services de chirurgie et maisons de retraite, notamment les soins à domicile des patients (à l'exception des surfaces en contact avec des denrées alimentaires).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: essuyage Description détaillée: Le produit prêt à l'emploi est appliqué par essuyage.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	non dilué ; produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Taux d'application: Utiliser suffisamment de produit pour assurer une couverture complète. Lingette de 18,0 × 20,0 cm — 2-4 lingettes par m^2 Lingette de 24,0 × 30,0 cm — 1-2 lingettes par m^2 Fréquence: fréquence d'application raisonnable dans une chambre de patient: 1-2 fois par jour.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels

Dimensions et matériaux d'emballage	Boîte distributrice en PEHD avec fermeture en PP incluant un emballage flowpack en polyéthylène téréphtalate/polyéthylène (PET/PE) comprenant 60 lingettes en PET (avec recharge) Emballage flowpack en PET/PE avec 100 lingettes en PET et couverture rabattable en PP Emballage flowpack XL en PET/PE avec 42 lingettes en PET et couverture rabattable en PP

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

La lingette est une lingette désinfectante pré-imprégnée prête à l'emploi. Les surfaces doivent être visiblement propres avant la désinfection. Pour une activité virucide à spectre limité, les surfaces doivent être nettoyées avant l'utilisation du produit et la quantité d'eau en excès doit être éliminée avant la désinfection.

La surface à désinfecter est mouillée avec une quantité suffisante de lingettes pour mouiller complètement la surface pendant le temps d'exposition indiqué. Seules les lingettes humides doivent être utilisées.

Temps minimum d'exposition(20 °C):

— pour la lutte contre les bactéries, mycobactéries, levures et les virus enveloppés: 1 minute,

— activité virucide à spectre limité: 5 minutes.

Lingette de 18,0 × 20,0 cm — 2-4 lingettes par m^2

Lingette de 24,0 × 30,0 cm — 1-2 lingettes par m^2

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

À usage professionnel uniquement.

Éviter le contact avec les yeux.

En cas de sécheresse cutanée, utiliser une lotion appropriée de soin de la peau.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces.

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont stipulés sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection) [conforme à la norme européenne EN 166] est obligatoire lors de la manipulation du produit.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Effets directs ou indirects possibles: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque de graves lésions des yeux

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements trempés contaminés.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Généralité sur les mesures de premiers secours: Éloigner la victime de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise. Si possible, montrer cette fiche.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air libre et la maintenir dans une position confortable lui permettant de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Enlever ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la victime est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Mesures en cas de rejets accidentels: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Enlever toutes les sources d'ignition. Faire preuve d'un soin particulier pour éviter les charges électriques statiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Nettoyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon). Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées dès que possible. Recueillir par voie mécanique (balayage, pelletage). Éliminer conformément aux réglementations locales pertinentes.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Peut être éliminé sous forme de déchet solide ou brûlé dans une installation appropriée soumise aux réglementations locales.

Emballages contaminés: La réutilisation des matériaux d'emballage souillés n'est pas autorisée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales pour l'utilisation du méta RCP 6.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Lingettes prêtes à l'emploi pour désinfection de surfaces

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria Nom commun: yeasts
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit est destiné à être utilisé pour la lutte contre les bactéries et levures. Le produit est appliqué à l'aide d'une lingette pour la désinfection de petites surfaces dures non poreuses résistantes aux alcools en contact avec des denrées alimentaires (désinfection en présence de salissures) dans les hôpitaux et autres institutions de soins de santé, y compris les cantines d'hôpitaux et grandes cuisines (notamment pour la transformation, préparation et manipulation de denrées alimentaires).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: essuyage Description détaillée: Le produit prêt à l'emploi est appliqué par essuyage.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	non dilué ; produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Taux d'application: Utiliser suffisamment de produit pour assurer une couverture complète. Lingette de 18,0 × 20,0 cm — 2-4 lingettes par m^2 Lingette de 24,0 × 30,0 cm — 1-4 lingettes par m^2 Fréquence: Fréquence d'application typique dans une cuisine: 1-2 fois par jour.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels

Dimensions et matériaux d'emballage	Boîte distributrice en PEHD avec fermeture en PP incluant un emballage flowpack en PET/PE avec 60 lingettes en PET (avec paquet de recharge) Emballage flowpack en PET/PE avec 100 lingettes en PET et couverture rabattable en PP Emballage flowpack XL en PET/PE avec 42 lingettes en PET et couverture rabattable en PP

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

La lingette est une lingette désinfectante pré-imprégnée prête à l'emploi. Les surfaces doivent être visiblement propres avant la désinfection. La surface à désinfecter est mouillée avec une quantité suffisante de lingettes pour mouiller complètement la surface pendant le temps d'exposition indiqué. Seules les lingettes humides doivent être utilisées.

Temps minimum d'exposition(20 °C):

— pour la lutte contre les bactéries et les levures: 1 minute

Lingette de 18,0 × 20,0 cm — 2-4 lingettes par m^2

Lingette de 24,0 × 30,0 cm — 1-2 lingettes par m^2

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

À usage professionnel uniquement.

Éviter le contact avec les yeux.

En cas de sécheresse cutanée, utiliser une lotion appropriée de soin de la peau.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 1 m^2).

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont stipulés sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection) [conforme à la norme européenne EN 166] est obligatoire lors de la manipulation du produit.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Effets directs ou indirects possibles: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque de graves lésions des yeux

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements trempés contaminés.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Généralité sur les mesures de premiers secours: Éloigner la victime de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise. Si possible, montrer cette fiche.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air libre et la maintenir dans une position confortable lui permettant de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Enlever ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la victime est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Mesures en cas de rejets accidentels: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Enlever toutes les sources d'ignition. Faire preuve d'un soin particulier pour éviter les charges électriques statiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Nettoyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon). Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées dès que possible. Recueillir par voie mécanique (balayage, pelletage). Éliminer conformément aux réglementations locales pertinentes.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Peut être éliminé sous forme de déchet solide ou brûlé dans une installation appropriée soumise aux réglementations locales.

Emballages contaminés: La réutilisation des matériaux d'emballage souillés n'est pas autorisée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales pour l'utilisation du méta RCP 6.

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 6**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Tenir hors de portée des enfants.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir les consignes et les mesures spécifiques à l'utilisation.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 24 mois.

Exigences concernant les locaux de stockage et les récipients:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stocker en dessous de 40 °C.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Tenir compte de la valeur de référence européenne de 129,28 mg/m³ pour la substance active Propan-2-ol (N° CAS: 67-63-0) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques de ce produit biocide.

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Pour ce qui est de la remarque «Catégorie(s) d'utilisateurs»: Professionnels (y compris utilisateurs industriels) signifie professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

Le titre complet de la norme EN mentionnée dans les mesures d'atténuation des risques est:

EN 166 — Protection oculaire contre les produits chimiques

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 6**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	Meliseptol Pro wipes	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation	EU-0033840-0008 1-6		

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	20 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	10 % (p/p)

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 7 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 7 identificateur**

Identificateur	Méta RCP: méta RCP 7

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-7

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 7**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 7**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	25 - 25 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	20 - 20 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 7**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 7**

Mentions de danger	H226: Liquide et vapeurs inflammables. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241: Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. P242: Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261: Éviter de respirer les vapeurs. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser projection d'eau/poudre sèche/dioxyde de carbone/mousse résistante aux alcools pour l'extinction. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales. P501: Éliminer le récipient dans un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Liquide prêt à l'emploi de désinfection de surfaces

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria Nom commun: yeasts Nom commun: Mycobacteria Nom commun: enveloped viruses Nom commun: viruses (limited spectrum virucidal activity)
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit est appliqué par pulvérisation ou versement suivi d'un essuyage pour la désinfection de petites surfaces dures non poreuses résistantes aux alcools (désinfection en présence de salissures) dans les hôpitaux et autres institutions de soins de santé tels que les environnements proches des patients, ambulances, services de chirurgie et maisons de retraite, notamment les soins à domicile des patients (à l'exception des surfaces en contact avec des denrées alimentaires).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: pulvérisation ou versement suivi d'un essuyage Description détaillée: Le produit prêt à l'emploi est appliqué par versement ou pulvérisation à gâchette suivi d'un essuyage.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	non dilué ; produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Taux d'application: Utiliser suffisamment de produit pour assurer une couverture complète. 18-21 ml par m^2de surface. Pour la pulvérisation à la gâchette, cela correspond à environ 23 à 26 pulvérisations par m^2 ou 12 à 13 pulvérisations par 0,5 m^2. Fréquence: Fréquence d'application typique dans une chambre de patient: 1-2 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	flacons en PEHD pigmenté/transparent, fermés avec des bouchons à charnière rabattable vissés en PP pigmenté. Tailles: 250/500/1 000ml (accessoire: tête de pulvérisation en PP) bidon en PEHD pigmenté/transparent avec bouchons vissés en PEHD pigmenté. Tailles: 5 000 ml

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Ce désinfectant est un désinfectant de surface prêt à l'emploi. Les surfaces doivent être visiblement propres avant la désinfection. Pour une activité virucide à spectre limité, les surfaces doivent être nettoyées avant l'utilisation du produit et la quantité d'eau en excès doit être éliminée avant la désinfection. La totalité de la surface à désinfecter est mouillée avec une quantité suffisante du produit par versement ou pulvérisation à courte distance avec une tête de pulvérisation à pompe comme dispositif éventuel d'application et ensuite soigneusement essuyée avec un chiffon.

Veiller à ce que la surface à désinfecter soit complètement mouillée.

Temps minimum d'exposition(20 °C):

— pour la lutte contre les bactéries, mycobactéries, levures et les virus enveloppés: 1 minute,

— activité virucide à spectre limité: 2 minutes.

Ne pas appliquer plus de 21 ml par m^2.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

À usage professionnel uniquement.

Éviter le contact avec les yeux.

En cas de sécheresse cutanée, utiliser une lotion appropriée de soin de la peau.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces.

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont stipulés sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection) [conforme à la norme européenne EN 166] est obligatoire lors de la manipulation du produit.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Effets directs ou indirects possibles: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque de graves lésions des yeux

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements trempés contaminés.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Généralité sur les mesures de premiers secours: Éloigner la victime de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise. Si possible, montrer cette fiche.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air libre et la maintenir dans une position confortable lui permettant de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Enlever ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la victime est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Mesures en cas de rejets accidentels: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Enlever toutes les sources d'ignition. Faire preuve d'un soin particulier pour éviter les charges électriques statiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Nettoyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon). Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées dès que possible. Recueillir par voie mécanique (balayage, pelletage). Éliminer conformément aux réglementations locales pertinentes.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Peut être éliminé sous forme de déchet solide ou brûlé dans une installation appropriée soumise aux réglementations locales.

Emballages contaminés: La réutilisation des matériaux d'emballage souillés n'est pas autorisée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales pour l'utilisation du méta RCP 7.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Liquide prêt à l'emploi de désinfection de surfaces

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit est appliqué par pulvérisation ou versement suivi d'un essuyage pour la désinfection de petites surfaces dures non poreuses résistantes aux alcools (désinfection en présence de salissures) dans les hôpitaux et autres institutions de soins de santé, y compris les cantines d'hôpitaux et grandes cuisines (notamment lors de la transformation, préparation et manipulation de denrées alimentaires).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: pulvérisation ou versement suivi d'un essuyage Description détaillée: Le produit prêt à l'emploi est appliqué par versement ou pulvérisation à gâchette suivi d'un essuyage.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	non dilué ; produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Taux d'application: Utiliser suffisamment de produit pour assurer une couverture complète. 18-21 ml par m^2de surface. Pour la pulvérisation à la gâchette, cela correspond à environ 23 à 26 pulvérisations par m^2 ou 12 à 13 pulvérisations par 0,5 m^2. Fréquence: Fréquence d'application typique dans une cuisine: 1-2 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	flacons en PEHD pigmenté/transparent, fermés avec des bouchons à charnière rabattable vissés en PP pigmenté. Tailles: 250/500/1 000ml (accessoire: tête de pulvérisation en PP) bidon en PEHD pigmenté/transparent avec bouchons vissés en PEHD pigmenté. Tailles: 5 000 ml

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Ce désinfectant est un désinfectant de surface prêt à l'emploi. Les surfaces doivent être visiblement propres avant la désinfection. La totalité de la surface à désinfecter est mouillée avec une quantité suffisante du produit par versement ou pulvérisation à courte distance avec une tête de pulvérisation à pompe comme dispositif éventuel d'application et ensuite soigneusement essuyée avec un chiffon.

Veiller à ce que la surface à désinfecter soit complètement mouillée.

Temps minimum d'exposition (4 °C, 10 °C, 20 °C):

— pour la lutte contre les bactéries et les levures: 1 minute

Ne pas appliquer plus de 21 ml par m^2.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

À usage professionnel uniquement.

Éviter le contact avec les yeux.

En cas de sécheresse cutanée, utiliser une lotion appropriée de soin de la peau.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 1 m^2).

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont stipulés sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection) [conforme à la norme européenne EN 166] est obligatoire lors de la manipulation du produit.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Effets directs ou indirects possibles: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque de graves lésions des yeux

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements trempés contaminés.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Généralité sur les mesures de premiers secours: Éloigner la victime de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise. Si possible, montrer cette fiche.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air libre et la maintenir dans une position confortable lui permettant de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Enlever ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la victime est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Mesures en cas de rejets accidentels: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Enlever toutes les sources d'ignition. Faire preuve d'un soin particulier pour éviter les charges électriques statiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Nettoyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon). Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées dès que possible. Recueillir par voie mécanique (balayage, pelletage). Éliminer conformément aux réglementations locales pertinentes.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Peut être éliminé sous forme de déchet solide ou brûlé dans une installation appropriée soumise aux réglementations locales.

Emballages contaminés: La réutilisation des matériaux d'emballage souillés n'est pas autorisée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales pour l'utilisation du méta RCP 7.

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 7**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Tenir hors de portée des enfants.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir les consignes et les mesures spécifiques à l'utilisation.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 24 mois.

Exigences concernant les locaux de stockage et les récipients:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stocker en dessous de 40 °C.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Tenir compte de la valeur de référence européenne de 129,28 mg/m³ pour la substance active Propan-2-ol (N° CAS: 67-63-0) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques de ce produit biocide.

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Pour ce qui est de la remarque «Catégorie(s) d'utilisateurs»: Professionnels (y compris utilisateurs industriels) signifie professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

Le titre complet de la norme EN mentionnée dans les mesures d'atténuation des risques est:

EN 166 — Protection oculaire contre les produits chimiques

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 7**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			Meliseptol Pro rapid	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0033840-0009 1-7		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	25 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	20 % (p/p)

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 8 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 8 identificateur**

Identificateur	Méta RCP: méta RCP 8

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-8

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 8**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 8**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	25 - 25 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	20 - 20 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 8**

Type(s) de formulation	lingettes imprégnées

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 8**

Mentions de danger	H226: Liquide et vapeurs inflammables. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241: Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. P242: Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261: Éviter de respirer les vapeurs. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser projection d'eau/poudre sèche/dioxyde de carbone/mousse résistante aux alcools pour l'extinction. P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales. P501: Éliminer le récipient dans un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Lingettes prêtes à l'emploi pour désinfection de surfaces

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: Mycobactéries Nom commun: virus enveloppés Nom commun: virus (activité virucide à spectre limité)
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit est appliqué par essuyage pour la désinfection de petites surfaces dures non poreuses résistantes aux alcools (désinfection en présence de salissures) dans les hôpitaux et autres institutions de soins de santé tels que les environnements proches des patients, ambulances, services de chirurgie et maisons de retraite, notamment les soins à domicile des patients (à l'exception des surfaces en contact avec des denrées alimentaires).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: essuyage Description détaillée: Le produit prêt à l'emploi est appliqué par essuyage.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	non dilué ; produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Taux d'application: Utiliser suffisamment de produit pour assurer une couverture complète. Lingette de 18,0 × 20,0 cm — 2-4 lingettes par m^2 Lingette de 24,0 × 30,0 cm — 1-2 lingettes par m^2 Fréquence: Fréquence d'application typique dans une chambre de patient: 1-2 fois par jour.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Boîte distributrice en PEHD avec fermeture en PP incluant un emballage flowpack en PET/PE avec 60 lingettes en PET (avec paquet de recharge) Emballage flowpack en PET/PE avec 100 lingettes en PET et couverture rabattable en PP Emballage flowpack XL en PET/PE avec 42 lingettes en PET et couverture rabattable en PP

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

La lingette est une lingette désinfectante pré-imprégnée prête à l'emploi. Les surfaces doivent être visiblement propres avant la désinfection. Pour une activité virucide à spectre limité, les surfaces doivent être nettoyées avant l'utilisation du produit et la quantité d'eau en excès doit être éliminée avant la désinfection.La surface à désinfecter est mouillée avec une quantité suffisante de lingettes pour mouiller complètement la surface pendant le temps d'exposition indiqué. Seules les lingettes humides doivent être utilisées.

Temps minimum d'exposition(20 °C):

— pour la lutte contre les bactéries, mycobactéries, levures et les virus enveloppés: 1 minute,

— activité virucide à spectre limité: 2 minutes.

Lingette de 18,0 × 20,0 cm — 2-4 lingettes par m^2

Lingette de 24,0 × 30,0 cm — 1-2 lingettes par m^2

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

À usage professionnel uniquement.

Éviter le contact avec les yeux.

En cas de sécheresse cutanée, utiliser une lotion appropriée de soin de la peau.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces.

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont stipulés sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection) [conforme à la norme européenne EN 166] est obligatoire lors de la manipulation du produit.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Effets directs ou indirects possibles: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque de graves lésions des yeux

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements trempés contaminés.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Généralité sur les mesures de premiers secours: Éloigner la victime de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise. Si possible, montrer cette fiche.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air libre et la maintenir dans une position confortable lui permettant de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Enlever ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la victime est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Mesures en cas de rejets accidentels: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Enlever toutes les sources d'ignition. Faire preuve d'un soin particulier pour éviter les charges électriques statiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Nettoyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon). Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées dès que possible. Recueillir par voie mécanique (balayage, pelletage). Éliminer conformément aux réglementations locales pertinentes.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Peut être éliminé sous forme de déchet solide ou brûlé dans une installation appropriée soumise aux réglementations locales.

Emballages contaminés: La réutilisation des matériaux d'emballage souillés n'est pas autorisée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales pour l'utilisation du méta RCP 8.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Lingettes prêtes à l'emploi pour désinfection de surfaces

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit est appliqué par essuyage pour la désinfection de petites surfaces dures non poreuses résistantes aux alcools en contact avec des denrées alimentaires (désinfection en présence de salissures) dans les hôpitaux et autres institutions de soins de santé, y compris les cantines d'hôpitaux et grandes cuisines (notamment pour la transformation, préparation et manipulation de denrées alimentaires).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: essuyage Description détaillée: Le produit prêt à l'emploi est appliqué par essuyage.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	non dilué ; produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Taux d'application: Utiliser suffisamment de produit pour assurer une couverture complète. Lingette de 18,0 × 20,0 cm — 2-4 lingettes par m^2 Lingette de 24,0 × 30,0 cm — 1-2 lingettes par m^2 Fréquence: Fréquence d'application typique dans une cuisine: 1-2 fois par jour.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Boîte distributrice en PEHD avec fermeture en PP incluant un emballage flowpack en PET/PE avec 60 lingettes en PET (avec paquet de recharge) Emballage flowpack en PET/PE avec 100 lingettes en PET et couverture rabattable en PP Emballage flowpack XL en PET/PE avec 42 lingettes en PET et couverture rabattable en PP

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

La lingette est une lingette désinfectante pré-imprégnée prête à l'emploi. Les surfaces doivent être visiblement propres avant la désinfection.La surface à désinfecter est mouillée avec une quantité suffisante de lingettes pour mouiller complètement la surface pendant le temps d'exposition indiqué. Seules les lingettes humides doivent être utilisées.

Temps minimum d'exposition (4 °C, 10 °C, 20 °C):

— pour la lutte contre les bactéries et les levures: 1 minute

Lingette de 18,0 × 20,0 cm — 2-4 lingettes par m^2

Lingette de 24,0 × 30,0 cm — 1-2 lingettes par m^2

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

À usage professionnel uniquement.

Éviter le contact avec les yeux.

En cas de sécheresse cutanée, utiliser une lotion appropriée de soin de la peau.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 1 m^2).

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont stipulés sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection) [conforme à la norme européenne EN 166] est obligatoire lors de la manipulation du produit.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Effets directs ou indirects possibles: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque de graves lésions des yeux

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements trempés contaminés.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Généralité sur les mesures de premiers secours: Éloigner la victime de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise. Si possible, montrer cette fiche.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air libre et la maintenir dans une position confortable lui permettant de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Enlever ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la victime est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Mesures en cas de rejets accidentels: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Enlever toutes les sources d'ignition. Faire preuve d'un soin particulier pour éviter les charges électriques statiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Nettoyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon). Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées dès que possible. Recueillir par voie mécanique (balayage, pelletage). Éliminer conformément aux réglementations locales pertinentes.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Peut être éliminé sous forme de déchet solide ou brûlé dans une installation appropriée soumise aux réglementations locales.

Emballages contaminés: La réutilisation des matériaux d'emballage souillés n'est pas autorisée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales pour l'utilisation du méta RCP 8.

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 8**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Tenir hors de portée des enfants.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir les consignes et les mesures spécifiques à l'utilisation.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 24 mois.

Exigences concernant les locaux de stockage et les récipients:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stocker en dessous de 40 °C.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Tenir compte de la valeur de référence européenne de 129,28 mg/m³ pour la substance active Propan-2-ol (N° CAS: 67-63-0) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques de ce produit biocide.

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Pour ce qui est de la remarque «Catégorie(s) d'utilisateurs»: Professionnels (y compris utilisateurs industriels) signifie professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

Le titre complet de la norme EN mentionnée dans les mesures d'atténuation des risques est:

EN 166 — Protection oculaire contre les produits chimiques

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 8**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			Meliseptol Pro wipes rapid	Marché: UE	
Numéro de l'autorisation			EU-0033840-0010 1-8		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	25 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	20 % (p/p)

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 9 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 9 identificateur**

Identificateur	Méta RCP: méta RCP 9

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-9

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 9**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 9**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	30 - 30 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	45 - 45 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 9**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 9**

Mentions de danger	H226: Liquide et vapeurs inflammables. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241: Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

	P242: Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261: Éviter de respirer les vapeurs. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser projection d'eau/poudre sèche/dioxyde de carbone/mousse résistante aux alcools pour l'extinction. P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales. P501: Éliminer le récipient dans un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux dispositions légales.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Liquide prêt à l'emploi de désinfection de surfaces

Type de produit	TP02: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures Nom commun: Mycobactéries Nom commun: virus enveloppés

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit est appliqué par pulvérisation ou versement suivi d'un essuyage pour la désinfection de petites surfaces dures non poreuses résistantes aux alcools (désinfection en présence de salissures) dans les hôpitaux et autres institutions de soins de santé tels que les environnements proches des patients, ambulances, services de chirurgie et maisons de retraite, notamment les soins à domicile des patients (à l'exception des surfaces en contact avec des denrées alimentaires).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: pulvérisation ou versement suivi d'un essuyage Description détaillée: Le produit prêt à l'emploi est appliqué par versement ou pulvérisation à gâchette suivi d'un essuyage.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	non dilué ; produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Taux d'application: Utiliser suffisamment de produit pour assurer une couverture complète. 18-21 ml par m^2de surface. Pour la pulvérisation à la gâchette, cela correspond à environ 23 à 26 pulvérisations par m^2 ou 12 à 13 pulvérisations par 0,5 m^2. Fréquence: Fréquence d'application typique dans une chambre de patient: 1-2 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	flacons en PEHD pigmenté/transparent, fermés avec des bouchons à charnière rabattable vissés en PP pigmenté. Tailles: 250/500/1 000ml (accessoire: tête de pulvérisation en PP) bidon en PEHD pigmenté/transparent avec bouchons vissés en PEHD pigmenté. Tailles: 5 000 ml

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Ce désinfectant est un désinfectant de surface prêt à l'emploi.

Les surfaces doivent être visiblement propres avant la désinfection.

La totalité de la surface à désinfecter est mouillée avec une quantité suffisante du produit par versement ou pulvérisation à courte distance avec une tête de pulvérisation à pompe comme dispositif éventuel d'application et ensuite soigneusement essuyée avec un chiffon.

Veiller à ce que la surface à désinfecter soit complètement mouillée.

Temps minimum d'exposition (20 °C):

— pour la lutte contre les bactéries, mycobactéries, levures et les virus enveloppés: 1 minute.

Ne pas appliquer plus de 21 ml par m^2

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

À usage professionnel uniquement.

Éviter le contact avec les yeux.

En cas de sécheresse cutanée, utiliser une lotion appropriée de soin de la peau.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces.

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont stipulés sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection) [conforme à la norme européenne EN 166] est obligatoire lors de la manipulation du produit.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Effets directs ou indirects possibles: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque de graves lésions des yeux

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements trempés contaminés.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Généralité sur les mesures de premiers secours: Éloigner la victime de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise. Si possible, montrer cette fiche.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air libre et la maintenir dans une position confortable lui permettant de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Enlever ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la victime est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Mesures en cas de rejets accidentels: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Enlever toutes les sources d'ignition. Faire preuve d'un soin particulier pour éviter les charges électriques statiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Nettoyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon). Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées dès que possible. Recueillir par voie mécanique (balayage, pelletage). Éliminer conformément aux réglementations locales pertinentes.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Peut être éliminé sous forme de déchet solide ou brûlé dans une installation appropriée soumise aux réglementations locales.

Emballages contaminés: La réutilisation des matériaux d'emballage souillés n'est pas autorisée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales pour l'utilisation du méta RCP 9.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Liquide prêt à l'emploi de désinfection de surfaces

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bactéries Nom commun: levures

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Le produit est appliqué par pulvérisation ou versement suivi d'un essuyage pour la désinfection de petites surfaces dures non poreuses résistantes aux alcools (désinfection en présence de salissures) dans les hôpitaux et autres institutions de soins de santé, y compris les cantines d'hôpitaux et grandes cuisines (notamment lors de la transformation, préparation et manipulation de denrées alimentaires).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: pulvérisation ou versement suivi d'un essuyage Description détaillée: Le produit prêt à l'emploi est appliqué par versement ou pulvérisation à gâchette suivi d'un essuyage.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	non dilué ; produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Taux d'application: Utiliser suffisamment de produit pour assurer une couverture complète. 18-21 ml par m^2de surface. Pour la pulvérisation à la gâchette, cela correspond à environ 23 à 26 pulvérisations par m^2 ou 12 à 13 pulvérisations par 0,5 m^2. Fréquence: Fréquence d'application typique dans une cuisine: 1-2 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	flacons en PEHD pigmenté/transparent, fermés avec des bouchons à charnière rabattable vissés en PP pigmenté. Tailles: 250/500/1 000ml (accessoire: tête de pulvérisation en PP) bidon en PEHD pigmenté/transparent avec bouchons vissés en PEHD pigmenté. Tailles: 5 000 ml

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Ce désinfectant est un désinfectant de surface prêt à l'emploi.

Les surfaces doivent être visiblement propres avant la désinfection.

La totalité de la surface à désinfecter est mouillée avec une quantité suffisante du produit par versement ou pulvérisation à courte distance avec une tête de pulvérisation à pompe comme dispositif éventuel d'application et ensuite soigneusement essuyée avec un chiffon.

Veiller à ce que la surface à désinfecter soit complètement mouillée.

Temps minimum d'exposition (4 °C, 10 °C et 20 °C):

— pour la lutte contre les bactéries et les levures: 2 minutes

Ne pas appliquer plus de:

— 21 ml par m^2.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

À usage professionnel uniquement.

Éviter le contact avec les yeux.

Uniquement pour le traitement de petites surfaces (jusqu'à 1 m^2).

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont stipulés sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Le port d'une protection oculaire (lunettes de protection) [conforme à la norme européenne EN 166] est obligatoire lors de la manipulation du produit.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Effets directs ou indirects possibles: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque de graves lésions des yeux

Informations générales: Enlever immédiatement les vêtements trempés contaminés.

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Généralité sur les mesures de premiers secours: Éloigner la victime de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise. Si possible, montrer cette fiche.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air libre et la maintenir dans une position confortable lui permettant de respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Enlever ensuite tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver la peau avec de l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la victime est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Mesures en cas de rejets accidentels: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Enlever toutes les sources d'ignition. Faire preuve d'un soin particulier pour éviter les charges électriques statiques. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Nettoyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon). Absorber les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées dès que possible. Recueillir par voie mécanique (balayage, pelletage). Éliminer conformément aux réglementations locales pertinentes.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Peut être éliminé sous forme de déchet solide ou brûlé dans une installation appropriée soumise aux réglementations locales.

Emballages contaminés: La réutilisation des matériaux d'emballage souillés n'est pas autorisée.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales pour l'utilisation du méta RCP 9.

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 9**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Tenir hors de portée des enfants.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir les consignes et les mesures spécifiques à l'utilisation.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Voir les consignes d'utilisation spécifiques.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 24 mois.

Exigences concernant les locaux de stockage et les récipients:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stocker en dessous de 40 °C.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Tenir compte de la valeur de référence européenne de 129,28 mg/m³ pour la substance active Propan-2-ol (N° CAS: 67-63-0) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques de ce produit biocide.

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Pour ce qui est de la remarque «Catégorie(s) d'utilisateurs»: Professionnels (y compris utilisateurs industriels) signifie professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

Le titre complet de la norme EN mentionnée dans les mesures d'atténuation des risques est:

EN 166 — Protection oculaire contre les produits chimiques

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 9**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux		Meliseptol Pro pure 88321	Marché: UE		
Numéro de l'autorisation		EU-0033840-0011 1-9			
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propan-1-ol		Substance active	71-23-8	200-746-9	30 % (p/p)
Propan-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	45 % (p/p)